

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00188 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaiant présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Voirie et stationnement – Boulevard des Apprentis – Territoire de la Commune de Saint-Nazaire – Acquisition du domaine public et des parcelles de la future voirie appartenant au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire pour son intégration au domaine public communautaire – Délibération modificative - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Voirie et stationnement – Boulevard des Apprentis – Territoire de la Commune de Saint-Nazaire – Acquisition du domaine public et des parcelles de la future voirie appartenant au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire pour son intégration au domaine public communautaire – Délibération modificative - Approbation

Jean-Michel CRAND, Vice-président,

Expose,

Par délibération n° 2017.00167 du 13 juin 2017, le Bureau communautaire approuvait le principe d'acquisition des terrains appartenant au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) en vue de réaliser le dévoiement du Boulevard des Apprentis sur le territoire de la Ville de Saint-Nazaire.

La délibération prévoyait l'acquisition de 28 006 m² d'emprise pour le futur boulevard, comprenant une partie de domaine public non cadastré et des divisions de parcelles cadastrées, le tout appartenant au GPMNSN. Le prix de la cession avait été fixé pour un montant total de 98 021 euros hors frais et taxes. Ce prix total correspondait à l'estimation du pôle de gestion domaniale qui avait défini une valeur vénale au prix moyen de 3,5 €/m².

Les travaux du nouveau boulevard sont aujourd'hui terminés sur toute la partie chaussée, stationnement, espaces verts et aménagement des trottoirs. Il convient donc de procéder à la régularisation foncière entre le port et la CARENE en tenant compte des emprises exactes correspondant à la voirie communautaire « Boulevard des Apprentis » actuellement en fonctionnement.

Un géomètre expert a réalisé un remembrement complet du périmètre, permettant de dresser le plan cadastral des emprises devant revenir à la CARENE. Ce plan permet de définir précisément la répartition de la gestion des espaces entre propriétaires de domanialités publiques.

Dans le prolongement de la délibération du 13 juin 2017, il convient de délibérer à nouveau pour modifier le détail des trois parcelles de terrain du Boulevard des Apprentis. L'emprise définitive devant faire l'objet de la rétrocession correspond à une superficie de 28 732 m² et par conséquent, il est nécessaire de modifier et d'ajuster le prix de la transaction à 100 562 euros-hors frais et taxes.

L'emprise du Boulevard des Apprentis devant faire l'objet d'un transfert de propriété entre le GPMNSN et la CARENE correspond, ainsi, au détail suivant :

Section	N°	Adresse	Superficie
CE	175	Boulevard des Apprentis - Saint-Nazaire	9 300m ²
CE	176	Boulevard des Apprentis - Saint-Nazaire	18 976m ²
CE	174	Boulevard des Apprentis - Saint-Nazaire	456m ²
		Surface cadastrale Totale	28 732m ²

L'ensemble de cette nouvelle emprise de voirie a vocation à intégrer le domaine public de la CARENE en considérant la délibération du 28 juin 2016 déclarant d'intérêt communautaire la voirie du Boulevard industriel des Apprentis à Saint-Nazaire.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve les modifications apportées à la délibération n° 2017.00167 du 13 juin 2017,
- approuve l'opération d'acquisition des emprises du Boulevard des Apprentis réalisé par la CARENE aux conditions précisées ci-dessus,
- fixe à 100 562 euros hors taxes et frais, le prix d'acquisition des parcelles cadastrées section CE n°174, 175 et 176 d'une superficie totale de 28 732 m² appartenant au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire,
- autorise le Président à procéder à cette acquisition au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération.

Cette dépense est imputée sur l'Autorisation de Programme n° 34 « Foncier » du Budget Principal.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales